

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Annick Jean	Numéro de permis 2020119	Date d'inspection Le 06 juin 2023	
Nom de l'établissement Halte Scolaire Éducation Sécurité Confiance (ESC)		Numéro de téléphone (506) 423-2684	
Adresse 689 boulevard Éverard H. Daigle Grand-Sault/Grand Falls NB E3Z 3C5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	30 juin 2023	
Commentaires : 2 éducatrices sont inscrites pour le cours de RCR à la mi-juin.			

<p>Commentaires généraux</p> <p>Lors de ma visite en après-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, de l'accès à l'établissement, du lieu d'exploitation et de l'aire de jeu extérieur (matériels et équipements) - parc de l'école. Il pleut lors de ma visite. Utilisation du parc de l'école comme aire de jeu extérieur, les structures qui n'ont pas de surface protectrice ne sont pas utiliser par la halte.</p>
--

original signé par

Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 06 juin 2023

Date

original signé par

Melissa Michaud

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 06 juin 2023

Date